

## Bachelier : assistant social

<b>HELHa Campus Mons</b> 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 45 Fax : +32 (0) 65 40 41 55 Mail : social.mons@helha.be
<b>HELHa Campus Montignies</b> 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : social.montignies@helha.be
<b>HELHa Campus Montignies (HD)</b> 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : social.montignies@helha.be
<b>HELHa Louvain-la-Neuve</b> Rue de l'Hocaille 10 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE
Tél : +32 (0) 10 48 29 63 Fax : Mail : social.lln.bac@helha.be

### 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 202 Approches spécifiques du travail social			
Code	SOAS2B02	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<p><u>HELHa Campus Mons</u>  <b>Philippe DEGIMBE</b> (philippe.degimbe@helha.be)            Marie-Anne LARDINOIS (marie-anne.lardinois@helha.be)            Annick DRUGMANT (annick.drugmant@helha.be)            Thérèse TAMBOUR (therese.tambour@helha.be)            Frédéric JANUS (frederic.janus@helha.be)            Marie-Ange HUNT (marie-ange.hunt@helha.be)            Roxane LEMAN (roxane.leman@helha.be)            Christelle DERONNE (christelle.deronne@helha.be)            François GERODEZ (francois.gerodez@helha.be)            Monique LESTIENNE (monique.lestienne@helha.be)            Sylvie MOLLE (sylvie.molle@helha.be)</p> <p><u>HELHa Campus Montignies</u>  <b>Benjamin LEVAQUE</b> (benjamin.levaque@helha.be)            Florence KAYAERT (florence.kayaert@helha.be)            Sabine VASSART (sabine.vassart@helha.be)            Emmanuel NICOLAS (emmanuel.nicolas@helha.be)</p> <p><u>HELHa Campus Montignies (HD)</u>  <b>Valérie ALBERTUCCIO</b> (valerie.albertuccio@helha.be)            Sabine VASSART (sabine.vassart@helha.be)            Emmanuel NICOLAS (emmanuel.nicolas@helha.be)</p> <p><u>HELHa Louvain-la-Neuve</u>  <b>Sophie DETOURNAY</b> (sophie.detournay@helha.be)            Maurizio CERCHIARI (maurizio.cerchiari@helha.be)            Marc CHAMBEAU (marc.chambeau@helha.be)            Mireille RADERMECKER (mireille.radermecker@helha.be)            Anne RAKOVSKY (anne.rakovsky@helha.be)            Jérémie THOLOMÉ (jeremie.tholome@helha.be)</p>		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

### 2. Présentation

#### Introduction

Cette unité d'enseignement a la particularité de rassembler différentes activités d'apprentissage qui offrent une pluralité de regards et d'approches utiles à une pratique de travail social. Elle donne des repères spécifiques au sein de trois champs que sont la déontologie et l'éthique, la sociologie et la méthodologie. Ces repères vont aider

l'étudiant à étoffer son positionnement professionnel et à affiner la mise en place de son intervention.

Cette unité d'enseignement contribue à former l'étudiant pour soutenir dans l'exercice de son métier d'Assistant(e) Social(e) la et/ ou les famille(s) de situations professionnelles suivante(s) :

FS2 Construction d'un positionnement professionnel et citoyen au regard des fondements et questionnements déontologiques et éthiques

FS3 Reconnaissance des compétences, mobilisation des ressources et développement du pouvoir d'agir des différents acteurs dans les contextes d'intervention pour promouvoir les changements

### **Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)**

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **ETABLIR UNE COMMUNICATION PROFESSIONNELLE**

1.2 Recueillir, traiter et transmettre des informations dans le respect des règles déontologiques

Compétence 2 **INTERAGIR AVEC SON MILIEU PROFESSIONNEL**

2.2 Stimuler, créer et articuler des dynamiques de collaboration, de coopération et de concertation professionnelles avec les bénéficiaires, les professionnels et les réseaux

2.3 Recourir aux outils, techniques et méthodes les plus appropriés en vue de favoriser l'agir ensemble

2.4 Se positionner au sein d'une équipe dans le respect du secret professionnel

Compétence 3 **INSCRIRE SA PRATIQUE DANS UNE REFLEXION CRITIQUE, CITOYENNE ET RESPONSABLE**

3.1 Construire son identité professionnelle

3.2 Interroger, évaluer et ajuster sa pratique et son positionnement

3.3 Exercer un jugement professionnel.

3.4 Mener une réflexion en vue de prendre des décisions responsables

Compétence 5 **Identifier et analyser les situations sociales des personnes, des groupes et des communautés.**

5.1 Clarifier les difficultés, les besoins, les demandes, les attentes, les intérêts des personnes, des groupes et des communautés.

5.2 Identifier les ressources et compétences potentiellement mobilisables des personnes, des groupes et des communautés.

5.3 Relier les situations sociales des personnes, des groupes et des communautés avec le contexte social dans lequel elles s'inscrivent.

5.4 Etablir des relations entre les éléments constitutifs de la situation en vue d'élaborer un processus d'intervention.

Compétence 6 **ELABORER, METTRE EN ŒUVRE ET EVALUER AVEC LES PERSONNES, LES GROUPES ET LES COMMUNAUTES UN PROCESSUS D'INTERVENTION SOCIALE**

6.2 Mettre en œuvre les méthodes, les techniques et les outils d'intervention les plus appropriés et adaptés aux situations rencontrées

Compétence 7 **CONSTRUIRE, DEVELOPPER ET GERER DES RELATIONS PROFESSIONNELLES AVEC LES PERSONNES, LES GROUPES ET LES COMMUNAUTES**

7.2 Reconnaître et accorder une place significative d'acteur aux personnes, aux groupes et aux communautés

7.4 Ajuster ses relations professionnelles en fonction des enjeux et des contextes

Compétence 8 **Soutenir et promouvoir le changement social et l'innovation**

8.3 Promouvoir la culture et la participation culturelle dans une perspective d'émancipation.

8.4 Développer la créativité.

### **Acquis d'apprentissage visés**

I. Utiliser les repères apportés pour construire et argumenter un positionnement professionnel

II. Appliquer les outils théoriques et/ou méthodologiques pour analyser les situations complexes auxquelles les assistants sociaux sont confrontés

III. Concevoir de manière créative des pistes de solution et/ou d'intervention

### **Liens avec d'autres UE**

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

## **3. Description des activités d'apprentissage**

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

+ HELHa Campus

Mons

SOAS2B02C Déontologie 12 h / 1 C

SOAS2B02D Séminaire de travail social 2 18 h / 1 C

+ HELHa Campus Montignies			
SOAS2B02E	Méthodologie du projet	20 h / 1 C	
SOAS2B02F	Sociologie de la famille	15 h / 1 C	(opt.)
SOAS2B02G	Sociologie de l'interculturalité	15 h / 1 C	(opt.)
+ HELHa Campus Montignies (HD)			
SOAS2B02X	Méthodologie du projet	20 h / 1 C	
SOAS2B02Y	Sociologie de la famille	15 h / 1 C	(opt.)
SOAS2B02Z	Sociologie de l'interculturalité	15 h / 1 C	(opt.)
+ HELHa Louvain-la-Neuve			
SOAS2B02A	Déontologie du travail social	15 h / 1 C	
SOAS2B02B	Pratiques artistiques et travail social	15 h / 1 C	

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

#### 4. Modalités d'évaluation

Les 20 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

+ HELHa Campus Mons			
SOAS2B02C	Déontologie	10	
SOAS2B02D	Séminaire de travail social 2	10	
+ HELHa Campus Montignies			
SOAS2B02E	Méthodologie du projet	10	
SOAS2B02F	Sociologie de la famille	10	(opt.)
SOAS2B02G	Sociologie de l'interculturalité	10	(opt.)
+ HELHa Campus Montignies (HD)			
SOAS2B02X	Méthodologie du projet	10	
SOAS2B02Y	Sociologie de la famille	10	(opt.)
SOAS2B02Z	Sociologie de l'interculturalité	10	(opt.)
+ HELHa Louvain-la-Neuve			
SOAS2B02A	Déontologie du travail social	10	
SOAS2B02B	Pratiques artistiques et travail social	10	

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

#### **Dispositions complémentaires relatives à l'UE**

Le seuil de réussite pour acquérir les crédits de l'unité d'enseignement est de 10/20. Néanmoins le jury peut souverainement proclamer la réussite de l'unité d'enseignement, même si le seuil de réussite n'est pas atteint pour autant que le déficit soit jugé acceptable au vu de l'ensemble des résultats (cf. articles 139 et 140 du Décret « Paysage »).

La décision du jury, de portée individuelle, est dûment motivée.

#### **POUR LES DEPARTEMENTS DE MONS ET LOUVAIN-LA-NEUVE**

Si toutes les AA composant l'UE sont évaluées par une note supérieure ou égale à 10/20, la note de l'UE est obtenue en effectuant une moyenne pondérée des notes obtenues pour les évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent. La note de l'UE est alors arrondie à « .5 » ou au nombre entier.

Le jury de délibération octroie alors définitivement les crédits correspondant à cette UE.

Quand il est constaté un déficit non acceptable dans une ou plusieurs des activités d'apprentissage composant l'UE, de sorte que les acquis d'apprentissage visés ne peuvent être considérés comme acquis par l'étudiant, la moyenne pondérée ne sera pas effectuée :

- S'il est constaté une note de moins de 10/20 dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, cette note d'échec sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).
- Dès que 2 échecs sont constatés - quelle que soit l'ampleur des échecs - , la note d'échec la plus faible sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour une ou d'autres activités d'apprentissage composant l'UE).
- En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

Dans ces cas de figure, le jury peut ne pas octroyer les crédits correspondant à l'UE.

Ces dispositions en matière de notation de l'UE restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

### **POUR LE DEPARTEMENT DE MONTIGNIES (HJ et HD)**

Si toutes les AA composant l'UE sont évaluées par une note supérieure ou égale à 10/20, la note de l'UE est obtenue en effectuant une moyenne pondérée des notes obtenues pour les évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent. La note de l'UE est alors arrondie à « .5 » ou au nombre entier.

Le jury de délibération octroie alors définitivement les crédits correspondant à cette UE.

Quand il est constaté un déficit non acceptable dans une ou plusieurs des activités d'apprentissage composant l'UE, de sorte que les acquis d'apprentissage visés ne peuvent être considérés comme acquis par l'étudiant, la moyenne pondérée ne sera pas effectuée :

- S'il est constaté un seul échec à 7/20 (ou inférieur 7/20) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la note de 7/20 (ou inférieure à 7/20) sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).
- Dès que 2 échecs sont constatés - quelle que soit l'ampleur des échecs - , la note d'échec la plus faible sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour une ou d'autres activités d'apprentissage composant l'UE).
- En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

Dans ces cas de figure, le jury peut ne pas octroyer les crédits correspondant à l'UE.

Ces dispositions en matière de notation de l'UE restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

### **En cas d'ajournement pour l'UE à l'évaluation du 3e quadrimestre.**

dans l'hypothèse où la délibération du jury de juin n'a pas validé l'ensemble de l'UE,

pour la (ou les) activité(s) d'apprentissage pour la(les)quelle(s) l'étudiant a obtenu en juin :

- une mention CM, PP, Z, PR ou FR :

il doit (re)présenter l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage ;

- une note de 10/20 ou plus :

il voit cette note partielle reportée pour la période d'évaluation de septembre (sauf s'il fait le choix de renoncer à cette note dans la perspective de la réussite de l'UE);

- une note inférieure à 10/20 :

il doit OBLIGATOIREMENT représenter en septembre l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage.

## **5. Cohérence pédagogique**

La place de la créativité dans le travail social pose avec acuité la question des marges de manœuvre dont dispose l'assistant social dans son champ d'intervention. Ce faisant, les disciplines de ces UE (Artistique, Déontologie, Sociologie, Méthodologie et Droit) mobilisent chez l'étudiant des compétences lui permettant de s'autoriser à être créatif en développant une conscience de ses pratiques et une compréhension du contexte sociétal et institutionnel dans lequel il intervient.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).

## Bachelier : assistant social

**HELHa Louvain-la-Neuve** Rue de l'Hocaille 10 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE  
Tél : +32 (0) 10 48 29 63 Fax :

Mail : [social.ln.bac@helha.be](mailto:social.ln.bac@helha.be)

### 1. Identification de l'activité d'apprentissage

Déontologie du travail social			
Code	11_SOAS2B02A	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	15 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	<b>Sophie DETOURNAY</b> ( <a href="mailto:sophie.detournay@helha.be">sophie.detournay@helha.be</a> )		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

### 2. Présentation

#### Introduction

Ce cours permet aux étudiant·e·s, d'une part, de découvrir et d'utiliser les références juridiques et déontologiques de base utiles à la pratique du travail social et, d'autre part, d'être sensibilisé·e·s à l'importance et à la spécificité du questionnement déontologique en travail social (notamment quant à ce qui le distingue du questionnement méthodologique). Il leur donne ainsi des repères déontologiques pour baliser leur pratique professionnelle.

Ces repères sont travaillés à partir de situations cliniques dans une démarche réflexive en prenant en considération les dimensions déontologiques, dans leur rapport au droit et à l'éthique au travers de la construction rigoureuse d'un raisonnement.

Le cours vise à favoriser l'émergence et la construction d'un positionnement professionnel.

Les objectifs du cours sont :

- définir et comprendre la déontologie, en tant que norme de comportement dans le milieu du travail social.
- clarifier les règles déontologiques, leur place dans la hiérarchie des normes, leurs rôles et les sanctions éventuelles en cas de manquement.
- définir le secret professionnel, son fondement légal et déontologique - Les dérogations au secret professionnel
- sensibiliser à une analyse critique des situations complexes auxquelles les professionnel·le·s du travail social sont confronté·e·s.
- exercer les capacités de réflexion, d'analyse et de construction d'un raisonnement qui précède une action en travaillant sur des situations concrètes.
- utiliser, construire et expérimenter des grilles de lecture appliquées à des situations professionnelles en tenant compte du cadre dans lequel elles s'inscrivent.

#### Objectifs / Acquis d'apprentissage

A l'issue du cours, l'étudiant·e sera capable de :

- Définir le secret professionnel et ses exceptions
- Identifier les repères déontologiques pour interroger sa pratique de travail social
- Analyser des situations dans différents secteurs en identifiant clairement le contexte, les acteurs, les champs de références normatives adéquats afin de construire des raisonnements et des pistes potentielles d'action.
- Développer un point de vue déontologique et l'argumenter de manière logique en utilisant les références légales et déontologiques appropriées. Et ce, afin de proposer des pistes d'intervention
- Retirer de ce travail de réflexivité des vigilances pour sa pratique en travail social

### 3. Description des activités d'apprentissage

#### Contenu

- Histoire, fonction et statut des codes de déontologie
- Approche transversale des différents textes de référence (lois, chartes, codes de déontologie), les préoccupations qu'ils visent à rencontrer, leurs orientations et spécificités
- Définition du secret professionnel, de son sens et de sa portée
- Exercices approfondis relatifs au secret professionnel
- Exercices de réflexion, d'analyse et d'argumentation sur des situations pratiques issues de différents secteurs du travail social

### Démarches d'apprentissage

Le cours se déroule en différentes étapes :

- Exposés sur les matières concernant la déontologie
- Cours magistral sur le secret professionnel
- Exercices sur le secret professionnel
- Par groupe de pairs, - qui seront aussi les groupes de l'examen oral concernant une situation - exercices de déontologie relatifs à des questions dans différents secteurs. Corrections collectives.

### Dispositifs d'aide à la réussite

- Exercices d'analyse de situations comparables à celles proposées lors de l'examen.
- Travail en groupe de pairs préparant à la situation d'examen.
- Sont mises à disposition des références de textes et d'articles

### Sources et références

- Bouquet B. (2003). Ethique et travail social : une recherche de sens. Paris: Dunod.
- Leduc Y. (2000). Déontologie de la relation à l'usager: dans les services et les établissements sociaux. Paris: Dunod.

Une bibliographie des ouvrages traitant de questions déontologique ou éthiques est disponible à la Bibliothèque Centre Documentation

### Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Notes de l'enseignante  
Portefeuille de lecture

## 4. Modalités d'évaluation

### Principe

En première session, l'examen sera constitué

- d'un écrit individuel de 30 min (note individuelle : 50% des points de la note totale) sur la connaissance du secret professionnel; les étudiant·e·s ne disposent pas de leurs notes de cours pour l'examen écrit
- et d'un oral en groupe (note collective : 50% des points) : les étudiant·e·s analysent une situation selon un grille proposée et écrivent une synthèse de cette analyse (2h); ils présentent (30') leur production à l'enseignante; les étudiant·e·s disposent de leurs notes de cours et de leurs documentations pour l'examen oral.

En seconde session, mêmes consignes. Mais les étudiant·e·s peuvent présenter l'examen seul·e ou à plusieurs.

### Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						

Période d'évaluation	Exe + Exo	100			Exo	100
----------------------	-----------	-----	--	--	-----	-----

Exe = Examen écrit, Exo = Examen oral

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

### **Dispositions complémentaires**

-

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).

# Bachelier : assistant social

HELHa Louvain-la-Neuve Rue de l'Hocaille 10 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE

Tél : +32 (0) 10 48 29 63

Fax :

Mail : social.ln.bac@helha.be

## 1. Identification de l'activité d'apprentissage

Pratiques artistiques et travail social			
Code	11_SOAS2B02B	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	15 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	<b>Maurizio CERCHIARI</b> (maurizio.cerchiari@helha.be) Marc CHAMBEAU (marc.chambeau@helha.be) Mireille RADERMECKER (mireille.radermecker@helha.be) Anne RAKOVSKY (anne.rakovsky@helha.be) Jérémie THOLOMÉ (jeremie.tholome@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

## 2. Présentation

### Introduction

Le cours est conçu de façon à :

- Permettre à chacun·e d'entrer en contact avec sa propre créativité, de la mettre en valeur, d'en découvrir l'importance pour soi et pour les autres en expérimentant une pratique artistique.
- Mettre les étudiant·e·s en situation d'explorer l'articulation possible entre les pratiques artistiques et le travail social.
- Face à la multiplication des pratiques artistiques dans le champ du travail social, amener les étudiant·e·s à questionner les enjeux de cette articulation et à se positionner professionnellement à leur égard.

Les objectifs du cours sont :

- Percevoir les conditions d'émergence de la créativité personnelle, institutionnelle et sociétale
- Découvrir l'importance de la créativité dans le travail social
- Explorer l'articulation entre pratiques artistiques et travail social pour en identifier et en questionner les enjeux : occupationnel/découverte de ses potentialités, intégration/émancipation, résultat/processus, travail artistique/travail social...
- Se positionner professionnellement en regard de ces enjeux.

### Objectifs / Acquis d'apprentissage

A l'issue du cours, l'étudiant·e sera capable de :

- Identifier des **liens** qui existent entre pratiques artistiques et travail social
- Identifier des **enjeux** qui sous-tendent cette articulation
- Avoir un discours qui témoigne d'un **positionnement professionnel** par rapport à ces liens et enjeux.
- Construire un discours argumenté et un positionnement professionnel sur l'**importance de la créativité** en travail social,
- Pouvoir mettre des mots sur les effets, les apports, les freins rencontrés dans l'expérience tant au niveau personnel qu'au niveau du groupe et les comprendre
- Identifier les conditions à mettre en place pour engager un travail artistique dans un contexte de travail social
- Cerner la place spécifique de l'artiste et du travailleur social dans la perspective d'une collaboration.

## 3. Description des activités d'apprentissage



## Contenu

- Expérimentation d'une pratique artistique
- Exploration de l'articulation pratiques artistiques/travail social
- Identification des enjeux qui sous-tendent cette articulation

## Démarches d'apprentissage

Les étudiant·e·s sont réparti·e·s par groupes. Chaque groupe a un·e enseignant·e titulaire de référence.

Le cours prend la forme d'un module de **1 jour et 2 demi-jours consécutifs**.

Il se découpe comme suit :

1. **Expérimentation d'une pratique artistique** - durée : 1 jour et demi (9 heures). Chaque groupe d'étudiant·e·s expérimente une pratique artistique avec un·e artiste. C'est l'occasion pour chacun·e d'entrer en contact avec sa propre créativité, de la mettre en valeur, d'en découvrir l'importance pour soi et pour les autres.
2. **Exploration de l'articulation pratiques artistiques/travail social et Identification des enjeux qui sous-tendent cette articulation et construction d'un positionnement professionnel**- durée : 1 demi-jour (3 heures). En faisant un retour sur l'expérimentation, les étudiant·e·s explorent l'articulation possible entre les pratiques artistiques et le travail social.

## Dispositifs d'aide à la réussite

L'expérimentation sera mise en œuvre par un·e artiste professionnel·le ; un·e enseignant·e sera présent·e dans chaque groupe. Une attention sera portée aux dynamiques individuelles et collectives en jeu dans le processus.

L'expérimentation et le travail réflexif se réaliseront dans des groupes relativement restreints (25 étudiant·e·s) ce qui permettra, d'une part, à l'enseignant·e d'être disponible aux questions et aux demandes des étudiant·e·s et, d'autre part, à l'artiste de prendre en compte les singularités qui s'exprimeront.

## Sources et références

Culture et démocratie et HELHa Cardijn. (2013). Festif'art culture et travail social/ réenchanter le social (dossier). Travailler le social, (45-46), 6-137.

Les étudiant·e·s seront invité·e·s à se procurer ce document au Centre de Documentation ou sur le site de Culture et Démocratie: [www.cultureetdemocratie.be](http://www.cultureetdemocratie.be)

Les étudiant·e·s seront invité·e·s à prendre en compte les ressources décrites dans le document remis à tous le premier jour du cours

## Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

voir ConnectED

## 4. Modalités d'évaluation

### Principe

Première session :

L'évaluation prendra en compte la présence de l'étudiant·e et la réalisation d'un travail écrit individuel :

- La présence est obligatoire à l'ensemble du module (50% des points).
- Un travail écrit individuel de 3 pages minimum est à réaliser sur base de l'expérience vécue (50% des points)

Pour toute absence de 1 ou 2 demi-journées :

- Avec motif légitime (justifiée par un certificat médical ou justificatif) : l'absence à la demi-journée ainsi justifiée n'aura pas d'impact sur la note de présence et le travail de 3 pages minimum sur base de l'expérience vécue représentera 50% des points de l'activité.

- Sans motif légitime : l'absence à la demi-journée, sans motif légitime, entraînera la perte d'un cinquième de la note de présence et le travail de 3 pages représentera 50% des points de l'activité.

Pour toute absence de 3 demi-journées ou plus :

Le travail écrit individuel à réaliser comportera 10 pages minimum et reposera non pas sur l'expérience mais sur des ouvrages et textes de référence.

- Avec motif légitime : le travail de 10 pages représentera 100% des points de l'activité.

- Sans motif légitime : l'absence entrainera une mention PP "Pas Présenté" pour l'ensemble des points de l'activité d'apprentissage.

Le non dépôt du travail écrit fera l'objet d'une mention PP « Pas Présenté » pour l'ensemble des points de l'activité d'apprentissage.

Le travail écrit individuel de 3 pages minimum (police Times New Roman 12, interligne 1,5) comprendra deux parties :

1. Dans une première partie (une page minimum) l'étudiant·e expliquera les trois aspects de la démarche vécue (expérimentation, exploration et identification des enjeux) à travers la description d'un ou plusieurs moments clés.

2. Dans une deuxième partie (deux pages minimum), l'étudiant·e construira un positionnement professionnel en analysant son expérience personnelle vécue pendant ce cours et dira en quoi cette expérience a influencé sa conception du travail social.

L'étudiant·e pourra alimenter la réflexion par la lecture de l'ouvrage de référence en donnant la priorité aux trois articles suivants :

- Fischer, C., Varelziz, P., Florence, J. (2013). L'art dans les milieux de soins : perspective thérapeutique, sociale ou citoyenne ?. Travailler le social, (45-46), 13-25.

- Pittet, Ch. (2013). La pratique artistique : soutien à la normalisation ou à l'expression critique ?. Travailler le social, (45-46), 68-88.

- Hurstel, J. (2013). Culture(s) et espace public : participer pour peser sur le devenir de la cité. Travailler le social, (45-46), 89-91.

L'étudiant·e pourra remplacer le travail écrit individuel de 3 pages par la réalisation d'une « œuvre » (texte, objet, dessin, peinture, vidéo, chanson, musique.....) qui représente une proposition en lien avec l'expérience vécue. Cette « œuvre » sera accompagnée d'une page d'explications en faisant des liens avec la thématique du cours.

Le travail écrit individuel de 10 pages minimum (police Times New Roman 12, interligne 1,5), sur base des articles cités ci-dessous, se fera de la manière suivante :

1. L'étudiant·e réalisera une synthèse de 5 pages en citant et référencant toutes les sources.

2. Après réflexion à propos des textes proposés et des éventuelles expériences personnelles, l'étudiant·e répondra aux deux questions suivantes en 5 pages :

a) Quelles critiques, positives et négatives, émettre concernant l'articulation entre les pratiques artistiques et le travail social ?

b) En quoi cela influence-t-il la conception de l'étudiant·e au sujet du travail social ?

Articles supports du travail de 10 pages :

Dans l'ouvrage de référence du cours :

· Fischer, C., Varelziz, P., Florence, J. (2013). L'art dans les milieux de soins : perspective thérapeutique, sociale ou citoyenne ?. Travailler le social, (45-46), 13-25.

· Pittet, Ch. (2013). La pratique artistique : soutien à la normalisation ou à l'expression critique ?. Travailler le social, (45-46), 68-88.

· Hurstel, J. (2013). Culture(s) et espace public : participer pour peser sur le devenir de la cité. Travailler le social, (45-46), 89-91.

· De Munck, J. (2013). Limites de la rationalité instrumentale et pratiques artistiques en intervention sociale. Travailler le social, (45-46), 92-99.

· Creux, G. (2013). Art et travail social : voie pour un réenchantement professionnel. Travailler le social, (45-46), 100-117.

+ Deux articles (à choisir) :

· Puissant, H. (2003). Pourquoi et comment le travailleur social intègre-t-il de plus en plus la création culturelle dans sa pratique ? Pensée plurielle, (5), 115-124.

· De Reymaeker, B. (2011). Affilier, rendre, émanciper. Ce que l'art peut faire au social. L'observatoire, (70), 5-10.

· Beaulieu, S., Jacquemin, E. (2015). Une intuition d'une nécessaire articulation entre action sociétale et action culturelle. Antre'toïse, (116). Consulté à l'adresse <http://fr.calameo.com/read/0015457116e5a99deb51e>

· Pirenne, M. (2014). Une exposition urbaine dans le cadre de la BIB. Antre'toïse, (111). Consulté à l'adresse

<http://fr.calameo.com/read/00154571134f5d9281f91>

- Lievens, C. (2015). Mettez-vous la tête en bas... l'atelier de danse comme chemin d'accès au politique. *Articulation*, (61). Consulté à l'adresse [http://www.cesep.be/PDF/ARTICULATIONS/ARTICULATIONS\\_61.pdf](http://www.cesep.be/PDF/ARTICULATIONS/ARTICULATIONS_61.pdf)
- Huytebroeck, E. (2012). Préface. In *13 pratiques culturelles, trajectoires identitaires et constructions identitaires* (p. 3-7). Bruxelles, Couleur livres.
- Chambeau, M. (2005). Les Maisons de Jeunes, la violence, la citoyenneté et la culture. In *Jeunes, maisons de jeunes, violences : quelle est la question ?* (p. 191 à 193). Bruxelles : FMJ.

Pour la 2e session :

Toute note d'échec en 1ère session (quelqu'en soit le motif) fera en 2e session l'objet d'un travail écrit de 10 pages (voir consignes transmises) portant sur des ouvrages et textes de référence et représentera 100% des points de l'activité d'apprentissage.

### **Pondérations**

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation						

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

### **Dispositions complémentaires**

-

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).